



COWANSVILLE

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS NUMÉROS 1840-02-2017, 1841-05-2017, 1842-01-2017 ET 1843-01-2017

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue du 9 janvier 2018, les règlements suivants :

- *Règlement numéro 1840-02-2017 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1840 afin d'apporter des corrections d'ordre administratif et par la modification visant spécifiquement les bandes riveraines*
- *Règlement numéro 1841-05-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'apporter des corrections d'ordre administratif et par la modification de certaines définitions, la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi*
- *Règlement numéro 1842-01-2017 modifiant le règlement de lotissement numéro 1842 afin d'apporter des corrections d'ordre administratif et par des normes concernant les cercles de virage;*
- *Règlement numéro 1843-01-2017 modifiant le règlement de construction numéro 1843 afin d'apporter des corrections d'ordre administratif et par des normes concernant les gouttières et les pieux vissés*

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements ont été approuvés par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 16 janvier 2018. Ces règlements entrent en vigueur en date du 16 janvier 2018 et sont disponibles pour consultation au bureau de la soussignée situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 31 janvier 2018.

La greffière,  
M<sup>e</sup> Stéphanie Déraspe, OMA